

Règlement 2022 du « 10^{ème} Trail des 3 Dauphins » et de la Course Nature « les Balcons de Cavalière »

Dimanche 22 Mai 2022 par la Municipalité du LAVANDOU, plage de Cavalière

- 1 - Courses pédestres individuelles chronométrées de **25km avec 1200m de dénivelé positif** et de **12km avec 500m dénivelé positif**, à allure libre en milieu naturel balisé, demandant bonne condition physique.
- 2 - Les départs sont fixés à **9h00 pour le trail (25km) et 9h30 pour la course nature (12km)**, plage de Cavalière (Commune du Lavandou) avec une arrivée sur la plage.
- 3 Les épreuves sont ouvertes à toute personne licenciée FFA ou non, exclusivement à partir de la catégorie **Cadet (2006 et avant) pour le 12km et Espoir (2002 et avant) pour le 25km.**
- 4 Le chronométrage sera effectué par la société *Sportips* à l'aide de puces électroniques. **Le nombre de dossards est limité à 500 sur l'ensemble des 2 courses.**
- 5 Des ravitaillements et points d'eau sont prévus sur les parcours, mais il est recommandé à chaque concurrent, notamment du 25km, de se munir d'une réserve d'eau (500ml). Le port de la casquette est conseillé.
- 6 Le dossard est obligatoire et doit être fixé correctement sur la poitrine.
- 7 Le balisage sera matérialisé par de la rubalise et de la peinture biodégradable (rouge pour le 25km et bleue pour le 12km). Si vous ne voyez plus de repère pendant plus d'une minute, faites demi-tour, vous n'êtes plus sur le circuit.
- 8 Les participants ont pour obligation de ne pas polluer la nature, de respecter l'environnement et de porter assistance à toute personne en danger, sous peine de disqualification.
- 9 L'utilisation de bâtons est interdite lors de la course et les chaussures de trail sont fortement recommandées.
- 10 Deux barrières horaires seront à respecter sur le 25km, pour ne pas être mis hors course :
Aux ravitaillement St Clair (au 12,5km en moins de 2h30) et Ravitaillement Barral (au 20,5km en moins de 4h10).
Les coureurs mis hors course seront ramenés en minibus à l'arrivée par l'organisateur.
- 11 Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile, mais il incombe aux participants de s'assurer personnellement.
- 12 Les participants peuvent s'inscrire
-**par internet** sur www.sportips.fr **jusqu'au jeudi 19 Mai 2022 à 15h00**
-**sur le lieu du départ, école primaire de Cavalière** (sous réserve de dossards disponibles), le samedi 21 mai 2022 de 16h à 18h et le dimanche 22 mai 2022 de 6h45 à 9h15 (en fonction des horaires de départ des courses)
Le retrait des dossards se fera également dans l'enceinte de l'école primaire de Cavalière, aux mêmes dates et horaires que ci-dessus.
- 13 La participation financière :
- **12km : 14 euros jusqu'au lundi 02/05/2022 à minuit et 19 euros du mardi 03/05/2022 au dimanche 22/05/2022.**
- **25km : 27 euros jusqu'au lundi 02/05/2022 à minuit et 32 euros du mardi 03/05/2022 au dimanche 22/05/2022.**
- 14 En cas d'annulation de la course pour des causes indépendantes de la volonté des organisateurs (sécurité, météo, conditions sanitaires ou autres...), les inscriptions de l'édition 2022 seront remboursées.
- 15 Conformément la réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à une compétition est conditionnée à la présentation :
 - d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non- contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
 - ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
 - ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins **d'un an au jour de l'épreuve (ou de sa copie)****ATTENTION** : Les licences FFCO, FFPM ou FFTri ne sont plus acceptées.
PAS DE CERTIFICAT MEDICAL DELIVRE SUR PLACE.
- 16 Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de fausses déclarations qui pourraient être mentionnées sur le bulletin d'inscription et se réservent le droit d'exclure les contrevenants sans remboursement.
- 17 Chaque coureur participe à la compétition sous sa propre responsabilité. En aucun cas, il ne pourra faire valoir vis-à-vis des organisateurs, des droits à des dommages et intérêts ou autres indemnités, au titre des dommages et blessures résultant de sa participation au « trail des 3 dauphins », ou à la course nature « les Balcons de Cavalière »
- 18 **En cas d'abandon, le participant est tenu de se signaler** au poste de ravitaillement le plus proche **et à l'arrivée afin d'éviter des recherches inutiles.**
- 19 En cas d'alerte météorologique dans le département, l'organisation se garde le droit de modifier le parcours ou d'annuler la course.
- 20 Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.
- 21 A l'issue du trail, les trois premiers hommes et femmes du classement scratch et le premier homme et femme par catégorie de chaque course seront récompensés.
Un apéritif offert à tous les participants clôturera la remise des prix.
- 22 La participation à la manifestation implique l'acceptation du présent règlement.

La municipalité du Lavandou vous souhaite une très bonne et belle course !